

Programme de formation Facturation électronique

LA FACTURATION ELECTRONIQUE

Objectifs (professionnels)

Cette formation a pour finalité de permettre aux participants :

- D'acquérir de nouvelles connaissances
- D'entretenir leurs connaissances en portant à celles-ci les différentes évolutions législatives et jurisprudentielles afférentes aux points de connaissances identifiés
- Perfectionner leurs connaissances en procédant à des approfondissements techniques aux fins de leur permettre ainsi d'évaluer leur niveau technique.

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

Public

Le public concerné est : (Experts-Comptables, Collaborateurs et Commissaires aux comptes).

Pré-requis

Aucun.

Durée

7 heures

Horaires : 09h00 à 17h30

Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût de 430 euros HT soit 516 TTC (taux de tva 20%).

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque : nous recevons vos devis et convention signés

Les délais d'accès à l'action sont : 24 heures

Accessibilité aux PSH

Référent handicap : M. VALETTE Gilles

Contactez-nous : gvalette@ogaarles.fr

Association déclarée et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par Monsieur le Directeur Régional des Impôts des Bouches-du-Rhône,
Le 18 décembre 1984, agrément dûment renouvelé sous le numéro 1-02-132.

SIRET 338 496 631 00023 – APE 741C/6920Z – PED 1320001

Prestataire de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13265 13 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur-Identifiant Data Dock 0026215

11 rue Fernand Benoit – CS 30280 – 13637 ARLES CEDEX

Tél. : 04 90 93 67 31 – email : contact@ogaarles.fr - web : www.ogaarles.fr

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes et outils pédagogiques

Méthodes pédagogiques : Conformément aux dispositions de l'article 6353-1, 1^{er} alinéa du Code du travail, le programme de la formation :

- ▶ Sera projeté sur un écran et expliqué et développé par le formateur.
- ▶ Transmis aux participants qui disposent systématiquement d'un support écrit de la formation et des annexes en références à ce support.
- ▶ Présenté par le formateur, qui est membre du Cabinet E-TEX Paris, intervenant régulièrement dans des dossiers ayant trait aux différents aspects techniques examinés dans le cadre de la formation. Cette qualité de formateur-praticien est le gage de ses compétences techniques, professionnelles pratiques et théoriques en rapport avec la formation concernée.
- ▶ Enfin, conformément aux dispositions de l'article L 6353-1 de la Loi du 29 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle, un quiz d'évaluation des acquis est réalisé à l'issue de la formation.

Supports pédagogique remis sur place le jour de la formation.

Prise en compte du handicap : Nous spécifions dans notre programme de formation, que toute personne en situation de handicap prenne contact avec nous afin de prendre les mesures nécessaires.

Éléments matériels de la formation

Cette formation se déroulera à l'Hôtel IBIS en Arles.

Pour toute demande d'aménagement spécifique, merci de contacter M. VALETTE, à l'adresse mail suivante : gvalette@ogaarles.fr

Un coin pause sera mis en place dans la salle.

Le déjeuner aura lieu dans le même établissement.

Compétences des formateurs

Nos formations sont assurées par des avocats, membre de notre Cabinets d'Avocats. Il s'agit d'ailleurs, d'intervenants qui, expérimentés dans les actions de formation, disposent d'aisance dans la capacité à transmettre leurs connaissances. Bien évidemment, le formateur apporte également les réponses aux questions des participants.

Formation ouverte ou à distance FOAD

Formation en présentiel.

Contenu

Nos formations sont surtout axées au regard des services de fiscalité et de social. D'une manière générale, les formations proposées dans notre programme sont sectorisées.

Suivi et évaluation

Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- ☐ Feuille de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- ☐ Evaluation des acquis-quizz en fin de session

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

- ☐ Questions orales en fin de session entre le formateur et les stagiaires
- ☐ Mise en situation
- ☐ Evaluation à chaud
- ☐ Evaluation des acquis-quizz en fin de session

Sanction

Une attestation de formation est remise à l'issue de la formation.



Organisme de Gestion Agréé Arles Grand Sud

Programme de formation CREER UN ROBOT PERSONNALISE D'IA GENERATIVE POUR ORGANISER ET EXPLOITER DES INFORMATIONS TECHNIQUES

CREER UN ROBOT PERSONNALISE D'IA GENERATIVE POUR ORGANISER ET EXPLOITER DES INFORMATIONS TECHNIQUES

Objectifs (professionnels)

Cette formation a pour finalité de permettre aux participants :

- D'acquérir de nouvelles connaissances
- D'entretenir leurs connaissances en portant à celles-ci les différentes évolutions législatives et jurisprudentielles afférentes aux points de connaissances identifiés
- Perfectionner leurs connaissances en procédant à des approfondissements techniques aux fins de leur permettre ainsi d'évaluer leur niveau technique.

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

Public

Experts-Comptables, commissaires aux comptes, responsables de systèmes d'information, collaborateurs digitaux, responsables de mission.

Pré-requis

Aucun.

Durée

2 heures

Horaires : 14h00 à 16h00

Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût de 150 euros HT soit 180 TTC (taux de tva 20%).

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque : nous recevons vos devis et convention signés

Les délais d'accès à l'action sont : 24 heures

Accessibilité aux PSH

Référent handicap : M. VALETTE Gilles

Contactez-nous : gvalette@ogaarles.fr

Association déclarée et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par Monsieur le Directeur Régional des Impôts des Bouches-du-Rhône,
Le 18 décembre 1984, agrément dûment renouvelé sous le numéro 1-02-132.

SIRET 338 496 631 00023 – APE 741C/6920Z – PED 1320001

Prestataire de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13265 13 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur-Identifiant Data Dock 0026215

11 rue Fernand Benoit – CS 30280 – 13637 ARLES CEDEX

Tél. : 04 90 93 67 31 – email : contact@ogaarles.fr - web : www.ogaarles.fr

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes et outils pédagogiques

Méthodes pédagogiques : Conformément aux dispositions de l'article 6353-1, 1^{er} alinéa du Code du travail, le programme de la formation :

- Sera projeté sur un écran et expliqué et développé par le formateur.
- conformément aux dispositions de l'article L 6353-1 de la Loi du 29 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle, un quiz d'évaluation des acquis est réalisé à l'issue de la formation.

Prise en compte du handicap : Nous spécifions dans notre programme de formation, que toute personne en situation de handicap prenne contact avec nous afin de prendre les mesures nécessaires.

Éléments matériels de la formation

Pour toute demande d'aménagement spécifique, merci de contacter M. VALETTE, à l'adresse mail suivante : gvallette@ogaarles.fr

Compétences des formateurs

Notre formation est assurée par une Expert-Comptable et Spécialiste en IA.

Il s'agit d'ailleurs, d'intervenants qui, expérimentés dans les actions de formation, disposent d'aisance dans la capacité à transmettre leurs connaissances. Bien évidemment, le formateur apporte également les réponses aux questions des participants.

Formation ouverte ou à distance FOAD

Formation en distanciel.

Contenu

Nos formations sont surtout axées au regard des services de fiscalité et de social. D'une manière générale, les formations proposées dans notre programme sont sectorisées.

Suivi et évaluation

Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- ☐ Feuille de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- ☐ Evaluation des acquis-quizz en fin de session

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

- ☐ Questions orales en fin de session entre le formateur et les stagiaires
- ☐ Mise en situation
- ☐ Evaluation à chaud
- ☐ Evaluation des acquis-quizz en fin de session

Sanction

Une attestation de formation est remise à l'issue de la formation.



Organisme de Gestion Agréé Arles Grand Sud

Programme de formation

L'IA A VOTRE SERVICE POUR AUTOMATISER VOTRE QUOTIDIEN

L'IA A VOTRE SERVICE POUR AUTOMATISER VOTRE QUOTIDIEN

Objectifs (professionnels)

Cette formation a pour finalité de permettre aux participants :

- D'acquérir de nouvelles connaissances
- D'entretenir leurs connaissances en portant à celles-ci les différentes évolutions législatives et jurisprudentielles afférentes aux points de connaissances identifiés
- Perfectionner leurs connaissances en procédant à des approfondissements techniques aux fins de leur permettre ainsi d'évaluer leur niveau technique.

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

Public

Experts-Comptables, commissaires aux comptes, responsables de systèmes d'information, collaborateurs digitaux, responsables de mission.

Pré-requis

Aucun.

Durée

2 heures

Horaires : 14h00 à 16h00

Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût de 150 euros HT soit 180 TTC (taux de tva 20%).

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque : nous recevons vos devis et convention signés

Les délais d'accès à l'action sont : 24 heures

Accessibilité aux PSH

Référent handicap : M. VALETTE Gilles

Contactez-nous : gvalette@ogaarles.fr

Association déclarée et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par Monsieur le Directeur Régional des Impôts des Bouches-du-Rhône,
Le 18 décembre 1984, agrément dûment renouvelé sous le numéro 1-02-132.

SIRET 338 496 631 00023 – APE 741C/6920Z - – PED 1320001

Prestataire de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13265 13 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur-Identifiant Data Dock 0026215

11 rue Fernand Benoit – CS 30280 – 13637 ARLES CEDEX

Tél. : 04 90 93 67 31 – email : contact@ogaarles.fr - web : www.ogaarles.fr

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes et outils pédagogiques

Méthodes pédagogiques : Conformément aux dispositions de l'article 6353-1, 1^{er} alinéa du Code du travail, le programme de la formation :

► Sera projeté sur un écran et expliqué et développé par le formateur.

► conformément aux dispositions de l'article L 6353-1 de la Loi du 29 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle, un quiz d'évaluation des acquis est réalisé à l'issue de la formation.

Prise en compte du handicap : Nous spécifions dans notre programme de formation, que toute personne en situation de handicap prenne contact avec nous afin de prendre les mesures nécessaires.

Éléments matériels de la formation

Pour toute demande d'aménagement spécifique, merci de contacter M. VALETTE, à l'adresse mail suivante : gvalette@ogaarles.fr

Compétences des formateurs

Notre formation est assurée par une Expert-Comptable et Spécialiste en IA.

Il s'agit d'ailleurs, d'intervenants qui, expérimentés dans les actions de formation, disposent d'aisance dans la capacité à transmettre leurs connaissances. Bien évidemment, le formateur apporte également les réponses aux questions des participants.

Formation ouverte ou à distance FOAD

Formation en distanciel.

Contenu

Nos formations sont surtout axées au regard des services de fiscalité et de social. D'une manière générale, les formations proposées dans notre programme sont sectorisées.

Suivi et évaluation

Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- ☐ Feuille de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- ☐ Evaluation des acquis-quizz en fin de session

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

- ☐ Questions orales en fin de session entre le formateur et les stagiaires
- ☐ Mise en situation
- ☐ Evaluation à chaud
- ☐ Evaluation des acquis-quizz en fin de session

Sanction

Une attestation de formation est remise à l'issue de la formation.

Programme de formation L'IA POUR LA PRODUCTIVITE AU QUOTIDIEN : CREER DES DIAPORAMAS, AMELIORER VOS MAILS ET NOTES DE SYNTHESE

L'IA POUR LA PRODUCTIVITE AU QUOTIDIEN : CREER DES DIAPORAMAS, AMELIORER VOS MAILS ET NOTES DE SYNTHESE

Objectifs (professionnels)

Cette formation a pour finalité de permettre aux participants :

- D'acquérir de nouvelles connaissances
- D'entretenir leurs connaissances en portant à celles-ci les différentes évolutions législatives et jurisprudentielles afférentes aux points de connaissances identifiés
- Perfectionner leurs connaissances en procédant à des approfondissements techniques aux fins de leur permettre ainsi d'évaluer leur niveau technique.

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

Public

Experts-Comptables, commissaires aux comptes, responsables de systèmes d'information, collaborateurs digitaux, responsables de mission.

Pré-requis

Aucun.

Durée

2 heures

Horaires : 14h00 à 16h00

Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût de 150 euros HT soit 180 TTC (taux de tva 20%).

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque : nous recevons vos devis et convention signés

Les délais d'accès à l'action sont : 24 heures

Accessibilité aux PSH

Référent handicap : M. VALETTE Gilles

Contactez-nous : gvalette@ogaarles.fr

Association déclarée et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par Monsieur le Directeur Régional des Impôts des Bouches-du-Rhône,
Le 18 décembre 1984, agrément dûment renouvelé sous le numéro 1-02-132.

SIRET 338 496 631 00023 – APE 741C/6920Z – PED 1320001

Prestataire de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13265 13 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur-Identifiant Data Dock 0026215

11 rue Fernand Benoit – CS 30280 – 13637 ARLES CEDEX

Tél. : 04 90 93 67 31 – email : contact@ogaarles.fr - web : www.ogaarles.fr

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes et outils pédagogiques

Méthodes pédagogiques : Conformément aux dispositions de l'article 6353-1, 1^{er} alinéa du Code du travail, le programme de la formation :

- Sera projeté sur un écran et expliqué et développé par le formateur.
- conformément aux dispositions de l'article L 6353-1 de la Loi du 29 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle, un quiz d'évaluation des acquis est réalisé à l'issue de la formation.

Prise en compte du handicap : Nous spécifions dans notre programme de formation, que toute personne en situation de handicap prenne contact avec nous afin de prendre les mesures nécessaires.

Éléments matériels de la formation

Pour toute demande d'aménagement spécifique, merci de contacter M. VALETTE, à l'adresse mail suivante : gvalette@ogaarles.fr

Compétences des formateurs

Notre formation est assurée par une Expert-Comptable et Spécialiste en IA.

Il s'agit d'ailleurs, d'intervenants qui, expérimentés dans les actions de formation, disposent d'aisance dans la capacité à transmettre leurs connaissances. Bien évidemment, le formateur apporte également les réponses aux questions des participants.

Formation ouverte ou à distance FOAD

Formation en distanciel.

Contenu

Nos formations sont surtout axées au regard des services de fiscalité et de social. D'une manière générale, les formations proposées dans notre programme sont sectorisées.

Suivi et évaluation

Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- ☐ Feuille de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- ☐ Evaluation des acquis-quizz en fin de session

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

- ☐ Questions orales en fin de session entre le formateur et les stagiaires
- ☐ Mise en situation
- ☐ Evaluation à chaud
- ☐ Evaluation des acquis-quizz en fin de session

Sanction

Une attestation de formation est remise à l'issue de la formation.

Programme de formation L'IA GENERATIVE POUR AMELIORER VOS RECHERCHES D'INFORMATION ET VOTRE VEILLE

L'IA GENERATIVE POUR AMELIORER VOS RECHERCHES D'INFORMATION ET VOTRE VEILLE

Objectifs (professionnels)

Cette formation a pour finalité de permettre aux participants :

- D'acquérir de nouvelles connaissances
- D'entretenir leurs connaissances en portant à celles-ci les différentes évolutions législatives et jurisprudentielles afférentes aux points de connaissances identifiés
- Perfectionner leurs connaissances en procédant à des approfondissements techniques aux fins de leur permettre ainsi d'évaluer leur niveau technique.

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

Public

Experts-Comptables, commissaires aux comptes, responsables de systèmes d'information, collaborateurs digitaux, responsables de mission.

Pré-requis

Aucun.

Durée

2 heures

Horaires : 14h00 à 16h00

Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût de 150 euros HT soit 180 TTC (taux de tva 20%).

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque : nous recevons vos devis et convention signés

Les délais d'accès à l'action sont : 24 heures

Accessibilité aux PSH

Référent handicap : M. VALETTE Gilles

Contactez-nous : gvalette@ogaarles.fr

Association déclarée et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par Monsieur le Directeur Régional des Impôts des Bouches-du-Rhône,
Le 18 décembre 1984, agrément dûment renouvelé sous le numéro 1-02-132.

SIRET 338 496 631 00023 – APE 741C/6920Z – PED 1320001

Prestataire de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13265 13 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur-Identifiant Data Dock 0026215

11 rue Fernand Benoit – CS 30280 – 13637 ARLES CEDEX

Tél. : 04 90 93 67 31 – email : contact@ogaarles.fr - web : www.ogaarles.fr

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes et outils pédagogiques

Méthodes pédagogiques : Conformément aux dispositions de l'article 6353-1, 1^{er} alinéa du Code du travail, le programme de la formation :

► Sera projeté sur un écran et expliqué et développé par le formateur.

► conformément aux dispositions de l'article L 6353-1 de la Loi du 29 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle, un quiz d'évaluation des acquis est réalisé à l'issue de la formation.

Prise en compte du handicap : Nous spécifions dans notre programme de formation, que toute personne en situation de handicap prenne contact avec nous afin de prendre les mesures nécessaires.

Éléments matériels de la formation

Pour toute demande d'aménagement spécifique, merci de contacter M. VALETTE, à l'adresse mail suivante : gvalette@ogaarles.fr

Compétences des formateurs

Notre formation est assurée par une Expert-Comptable et Spécialiste en IA.

Il s'agit d'ailleurs, d'intervenants qui, expérimentés dans les actions de formation, disposent d'aisance dans la capacité à transmettre leurs connaissances. Bien évidemment, le formateur apporte également les réponses aux questions des participants.

Formation ouverte ou à distance FOAD

Formation en distanciel.

Contenu

Nos formations sont surtout axées au regard des services de fiscalité et de social. D'une manière générale, les formations proposées dans notre programme sont sectorisées.

Suivi et évaluation

Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- ☐ Feuille de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- ☐ Evaluation des acquis-quizz en fin de session

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

- ☐ Questions orales en fin de session entre le formateur et les stagiaires
- ☐ Mise en situation
- ☐ Evaluation à chaud
- ☐ Evaluation des acquis-quizz en fin de session

Sanction

Une attestation de formation est remise à l'issue de la formation.



Organisme de Gestion Agréé Arles Grand Sud

Programme de formation AUTOMATISER DES TACHES COMPTABLES EN PROFITANT DE L'IA

AUTOMATISER DES TACHES COMPTABLES EN PROFITANT DE L'IA

Objectifs (professionnels)

Cette formation a pour finalité de permettre aux participants :

- D'acquérir de nouvelles connaissances
- D'entretenir leurs connaissances en portant à celles-ci les différentes évolutions législatives et jurisprudentielles afférentes aux points de connaissances identifiés
- Perfectionner leurs connaissances en procédant à des approfondissements techniques aux fins de leur permettre ainsi d'évaluer leur niveau technique.

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

Public

Experts-Comptables, commissaires aux comptes, responsables de systèmes d'information, collaborateurs digitaux, responsables de mission.

Pré-requis

Aucun.

Durée

2 heures

Horaires : 09h00 à 11h00

Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût de 150 euros HT soit 180 TTC (taux de tva 20%).

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque : nous recevons vos devis et convention signés

Les délais d'accès à l'action sont : 24 heures

Accessibilité aux PSH

Référent handicap : M. VALETTE Gilles

Contactez-nous : gvalette@ogaarles.fr

Association déclarée et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par Monsieur le Directeur Régional des Impôts des Bouches-du-Rhône,
Le 18 décembre 1984, agrément dûment renouvelé sous le numéro 1-02-132.

SIRET 338 496 631 00023 – APE 741C/6920Z – PED 1320001

Prestataire de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13265 13 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur-Identifiant Data Dock 0026215

11 rue Fernand Benoit – CS 30280 – 13637 ARLES CEDEX

Tél. : 04 90 93 67 31 – email : contact@ogaarles.fr - web : www.ogaarles.fr

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes et outils pédagogiques

Méthodes pédagogiques : Conformément aux dispositions de l'article 6353-1, 1^{er} alinéa du Code du travail, le programme de la formation :

► Sera projeté sur un écran et expliqué et développé par le formateur.

► conformément aux dispositions de l'article L 6353-1 de la Loi du 29 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle, un quiz d'évaluation des acquis est réalisé à l'issue de la formation.

Prise en compte du handicap : Nous spécifions dans notre programme de formation, que toute personne en situation de handicap prenne contact avec nous afin de prendre les mesures nécessaires.

Éléments matériels de la formation

Pour toute demande d'aménagement spécifique, merci de contacter M. VALETTE, à l'adresse mail suivante : gvalette@ogaarles.fr

Compétences des formateurs

Notre formation est assurée par une Expert-Comptable et Spécialiste en IA.

Il s'agit d'ailleurs, d'intervenants qui, expérimentés dans les actions de formation, disposent d'aisance dans la capacité à transmettre leurs connaissances. Bien évidemment, le formateur apporte également les réponses aux questions des participants.

Formation ouverte ou à distance FOAD

Formation en distanciel.

Contenu

Nos formations sont surtout axées au regard des services de fiscalité et de social. D'une manière générale, les formations proposées dans notre programme sont sectorisées.

Suivi et évaluation

Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- ☐ Feuille de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- ☐ Evaluation des acquis-quizz en fin de session

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

- ☐ Questions orales en fin de session entre le formateur et les stagiaires
- ☐ Mise en situation
- ☐ Evaluation à chaud
- ☐ Evaluation des acquis-quizz en fin de session

Sanction

Une attestation de formation est remise à l'issue de la formation.